

Séance extraordinaire du 13 mai 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le treize mai deux mille vingt-quatre à quatorze heures quarante et une, à la Salle du comité de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Guy Dumoulin formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Amélie Landry.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-04-33

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 mai 2024.

CE-2024-04-34

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 mai 2024 avec modification, comme suit :

- à la résolution CE-2024-03-90 « Modification de la résolution CE-2024-02-88 « Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité des services de proximité exceptionnel tenue le 14 mars 2024 et approbation des recommandations de ce comité » », par le remplacement, dans le titre et à l'alinéa, du numéro de la résolution visée par la modification soit le numéro « CE-2024-02-88 » par le numéro de la résolution « CE-2024-02-93 ».

CE-2024-04-35

Demande au gouvernement du Québec concernant la réclamation de la récupération des sommes du fonds d'immatriculation du Québec

ATTENDU QUE le 2 mai 2024, la Société de Transport de Lévis a adopté, à l'unanimité, une résolution sur la récupération totale du fonds d'immatriculation d'un montant de \$30, payé par les citoyennes et citoyens de la Ville;

ATTENDU QUE cette société ne reçoit que la moitié de ce montant de 30\$, pour soutenir le développement du transport collectif sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite appuyer cette société dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a institué en 1992 une contribution annuelle d'un montant de 30 \$, provenant des propriétaires de véhicules de

promenade, pour financer une partie de l'exploitation des sociétés de transport en commun ;

ATTENDU QUE la contribution des automobilistes au transport en commun n'a jamais été ajustée pour tenir compte de l'inflation ;

ATTENDU QUE la formule de partage imposée par le gouvernement sur le territoire de la Capitale-Nationale et de la région de Chaudière-Appalaches a toujours été inéquitable envers les contribuables de la Ville et qu'elle contribue au déficit structurel qui plombe le développement de cette société depuis sa création, privant ainsi les citoyennes et citoyens de la Ville d'une offre de service à la hauteur de leurs attentes ;

ATTENDU QUE malgré les trois projets de loi déposés à l'Assemblée nationale en 2004, 2009 et 2018 et de nombreuses promesses des gouvernements, qui se sont succédé, aucune solution permanente n'a été mise en place pour remédier à l'iniquité subie par la population lévisienne;

ATTENDU QUE cette société a inclus à ses prévisions budgétaires 2024 le versement par le gouvernement d'un montant de 3 900 000\$ non reçu pour les droits d'immatriculation, qui sont payés par les résidentes et les résidents de la Ville pour le transport en commun dans les années 2022, 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE cette société sera contrainte de réduire son offre de service si elle n'obtient pas le financement prévu, et ce, au moment où elle enregistre un achalandage record ;

ATTENDU QUE cette société a informé la ministre des Transports et de la Mobilité durable de cette situation dans une lettre, qu'elle lui a transmise le 21 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE cette lettre est demeurée sans réponse à ce jour ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander au gouvernement du Québec le remboursement des aides financières annuelles et la reconduction du décret 584-2022 prévoyant le versement d'une aide financière d'un montant de 1 300 000\$ par année pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'inviter le gouvernement du Québec à respecter sa promesse de mettre en œuvre une solution permanente au partage des revenus provenant du fonds des contributions des automobilistes au transport en commun, pour mettre fin à l'iniquité que les citoyennes et les citoyens de la Ville subissent depuis plus de 30 ans.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre une copie de la présente résolution à la Société de transport de Lévis, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable et aux députés représentant la Ville à l'Assemblée nationale.

CE-2024-04-36

Nomination d'un Directeur général

[Document d'aide à la décision GCH-2024-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Dominic Deslauriers au poste de Directeur général, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-059.

CE-2024-04-37

Nomination d'un Directeur du bureau de la sécurité civile

[Document d'aide à la décision GCH-2024-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Richard Amnotte au poste de Directeur du bureau de la sécurité civile, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-061.

CE-2024-04-38

Itinérance et plan d'action en cohabitation sociale

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-024](#)

ATTENDU la volonté de la Ville de diminuer les tensions dans le Vieux-Lévis ;

ATTENDU l'importance de favoriser la cohabitation sociale ;

ATTENDU les démarches en cours à la Ville ;

ATTENDU le projet de médiation urbaine ;

ATTENDU qu'un comité stratégique est mis en place depuis juin 2023 entre la Ville et le Centre d'aide et prévention jeunesse-Centres intégrés de santé et de services sociaux-Chaudière-Appalaches;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction de la vie communautaire pour l'élaboration d'un plan d'action concerté en matière d'itinérance à Lévis et pour le déploiement d'actions ciblées, afin de diminuer les tensions dans le secteur du Vieux-Lévis.

Il est également résolu de mandater le comité stratégique entre la Ville et le Centre d'aide et prévention jeunesse-Centres intégrés de santé et de services sociaux-Chaudière-Appalaches pour analyser la situation et émettre au conseil de la Ville les recommandations pertinentes en lien avec les divers enjeux reliés à l'itinérance.

CE-2024-04-39

Modification du programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers, en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2024-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les modifications proposées au programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers, en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, telle qu'elles sont indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2024-040.

CE-2024-04-40

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 16.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif